

DECISION MUNICIPALE

Marché de travaux ayant pour objet l'exécution de travaux de fabrication, de fourniture et pose de la signalétique intérieure pour le Conservatoire de musique de danse d'art plastiques et d'arts dramatiques de Clichy sous Bois

Direction des Finances
Pôle Achats Marchés Publics
ST/OW/CM/VF
Décision n° R 2023.103

La Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Délibération Municipale n° 2022.12.234 du 3 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les matières énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Considérant la nécessité pour la Ville de conclure un marché portant sur des travaux de fabrication, de fourniture et pose de la signalétique intérieure pour le Conservatoire de musique de danse d'art plastiques et d'arts dramatiques de Clichy sous Bois,

Considérant qu'à l'issue de la procédure, l'offre remise par la société BOSCHER SIGNALETIQUE ET IMAGE - 2 rue du Fonteny - 44 220 Coueron pour un coût total de 54 324,30 € HT soit 65 189,16 € TTC a été jugée comme étant l'offre présentant le meilleur rapport qualité / prix,

DECIDE

- Article 1 : De conclure avec la société BOSCHER SIGNALETIQUE ET IMAGE un marché portant sur des travaux de fabrication, de fourniture et pose de la signalétique intérieure pour le Conservatoire de musique de danse d'art plastiques et d'arts dramatiques de Clichy sous Bois.
- Article 2 : Le montant total de ce marché est fixé à 54 324,30 € HT (soit 65 189,16 € TTC). Le montant de la prestation optionnelle (prestation lettrage et signalétique directionnelle en caisson corian) s'élève à 10 462,80 € HT (soit 12 555,36 € TTC).

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée au budget principal :

Objet de la dépense	Travaux de fabrication, de fourniture et pose de la signalétique intérieure pour le Conservatoire de musique de danse d'art plastiques et d'arts dramatiques de Clichy sous Bois
Montants tranche ferme	54 324,30 € HT soit 65 189,16 € TTC
Montants prestations optionnelles	10 462,80 € HT soit 12 555,36 € TTC
Prévisionnel ou définitif	définitif
Imputation nature	2313
Imputation fonction	311
Paiement étalé ou unique	Etalé
Engagement comptable tranche ferme	PB23-00070
Engagement comptable option 2	PB23-00071

Article 4 : Compte rendu de la présente décision sera fait au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des décisions municipales.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Est,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- La Direction des Finances de la Ville de Clichy-sous-Bois,
- Le pôle achats - marchés,
- La Direction des Services Techniques,
- La Direction du Patrimoine Bâti,
- La société BOSCHER SIGNALÉTIQUE.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 22 Mars 2023.

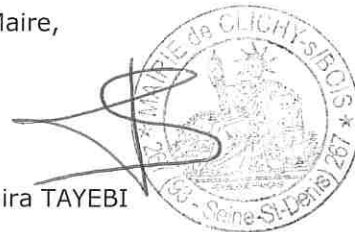
La Maire soussignée certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
à la préfecture le **22 MARS 2023**

Affiché - Notifié le **22 MARS 2023**

Le fonctionnaire délégué,
Aurélié LAPIERRE

La Maire,

Samira TAYEBI



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Madame la Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »